

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 9 • Numéro 7 • Le 29 août 2018

Vous nous avez posé la question : « Devrais-je changer de pharmacie à la suite d'une erreur? »

Votre pharmacien est un fournisseur de soins de santé qui a suivi une formation universitaire et qui possède de vastes connaissances des médicaments. Toutefois, un pharmacien n'est pas à l'abri des erreurs. N'oublions pas qu'une erreur peut être commise par n'importe qui, même par quelqu'un qui est correctement formé, expérimenté et qui fait de son mieux sur le plan professionnel.

Des erreurs sont commises à la pharmacie pour une multitude de raisons qui ne sont pas nécessairement liées aux compétences ou aux connaissances du pharmacien. L'ISMP Canada a rapporté dans ses bulletins d'information des erreurs qui fournissent l'occasion d'examiner les systèmes pour les améliorer. Si une erreur s'est produite à votre pharmacie, vous êtes peut-être tenté de changer d'endroit.

Médicamentssecuritaires.ca conseille aux consommateurs de réfléchir aux points suivants avant de changer de pharmacie :

- Même les fournisseurs de soins de santé convenablement formés et expérimentés peuvent commettre des erreurs.
- Mieux vaut remplir les ordonnances dans une pharmacie où le personnel non seulement vous connaît bien, mais connaît aussi vos antécédents médicaux. Un pharmacien qui vous connaît peut vous donner des conseils plus précis sur les médicaments et les autres services de santé, ce qui réduit le risque d'interactions médicamenteuses.
- Si vous changez de pharmacie, rien ne garantit qu'aucune erreur ne soit jamais commise au nouvel emplacement. Une pharmacie responsable, digne de confiance, où vous souhaitez conserver votre dossier, suit les étapes décrites dans ce bulletin d'information intitulé [À quoi faut-il s'attendre si la pharmacie fait une erreur](#).
- Envisagez de signaler l'erreur. Vous pouvez la signaler sur le site [Web SafeMedicationUse.ca](#) (en anglais) ou à [l'organisme de réglementation](#) de votre province. Apprenez en lisant les rapports vous aidera à prévenir les erreurs dans d'autres pharmacies.



N'oubliez pas de demander à votre pharmacie actuelle votre dossier pharmacologique détaillé si vous décidez de changer d'endroit. Vous pouvez en conserver une copie et transmettre votre dossier à votre nouvelle pharmacie.

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.